

## Le TPIR transfère pour la première fois un accusé au Rwanda

©rib News, 20/04/2012 – Source AFPLLe Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a pour la première fois transféré à Kigali, jeudi 19 avril, un accusé du génocide de 1994, le pasteur Jean Uwinkindi, selon l'avocat de l'accusé. « On vient de m'apprendre qu'il a déjà pris l'avion pour Kigali », affirme Maître Claver Sindayigaya. Jean Uwinkindi, arrêté le 30 juin 2010 en Ouganda, est poursuivi pour génocide, extermination et crimes contre l'humanité. L'accusation lui reproche d'avoir dirigé plusieurs attaques contre les Tutsi réfugiés dans sa propre paroisse de Kayenzi, en avril 1994. Le TPIR avait annoncé en juin dernier son renvoi devant la justice de Kigali, une décision alors inédite à laquelle le pasteur a jusqu'au bout tenté de s'opposer. L'accusé estimait qu'il ne pourrait bénéficier d'un procès équitable dans son pays d'origine. Mardi, son avocat Me Sindayigaya a ainsi déposé une motion contestant les conditions dans lesquelles se déroule, à Kigali, un autre procès. Il s'agit de l'opposante rwandaise Victoire Ingabire, présidente d'une formation d'opposition non reconnue par le régime du président Paul Kagame. Victoire Ingabire est notamment poursuivie pour complicité de terrorisme, propagation de l'idéologie du génocide et atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. L'opposant a décidé de boycotter son procès pour protester contre la décision de ses juges d'écourter l'audition d'un témoin à charge. Jusqu'en juin 2011, le TPIR avait lui-même refusé plusieurs demandes de renvoi formulées par Kigali, estimant aussi que le pays ne remplissait pas les conditions pour des procès équitables. La juridiction internationale a changé de position après une série de réformes judiciaires mises en oeuvre par le Rwanda. Deux autres dossiers ont depuis été renvoyés à Kigali, ceux d'un ex-inspecteur de police judiciaire, Fulgence Kayishema, et d'un ancien maire, Charles Sikubwabo. Tous deux sont en fuite. Le transfert de dossiers vers des juridictions nationales fait partie de la stratégie de fin de mandat du TPIR. Le tribunal, basé à Arusha dans le nord de la Tanzanie, s'est engagé à terminer ses procès de première instance fin juin cette année et les appels fin 2014.